



DECISION MUNICIPALE N° 061 /DM/C.MOG/SG/CIPM/2023

PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHE OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 04(BIS) ET 12/AONO/C-MOG/CIPM/ 2023 DU 19/06/2023 RESPECTIVEMENT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT A L'EP DJIPA ET POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE FOURRIERE MUNICIPALE A LA COMMUNE DE MOGODE, ARRONDISSEMENT DE MOGODE, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA , REGION DE L'EXTREME-NORD : FINANCEMENT : BIP,RP.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOGODE, CHEVALIER DU MERITE CAMEROUNAIS.

- Vu La Constitution
- Vu La Loi N° 2019/024du 24 Décembre 2019 portant code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
- Vu Le Décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune Rurale de Mogodé .
- Vu Le décret n° 2012/0075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministre du Marché Publics ;
- Vu Le décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation Des marchés publics ;
- Vu L'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaires des commissions de passation des Marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des sous-commissions d'analyse des offres ;
- Vu L'Arrêté N°000038/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Mogodé, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord ;
- Vu La décision n° 008/DM/C.MOG/2021 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Communes ;
- Vu Le Procès- Verbal de la session de plein droit du conseil Municipal du 18 Février 2020 constatant l'élection de Monsieur YAMA GILBERT aux fonctions de Maire de la Commune de Mogodé ;
- Vu Considérant les nécessités de service.

D E C I S I O N

Article 1<sup>er</sup> :Sont pour compter de la date de signature de la présente décision, retenus adjudicataires des marchés, objet du dossier d'appel d'Offre National ouvert N° 04(bis) et 12/AONO/C-MOG/CIPM/2023 du 19/06/2023 respectivement pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte pour enseignant à L'EP DJIPA et pour les travaux de construction d'une fourrière municipale à la commune de Mogodé, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord Financement : BIP, RP Commune Mogodé.

REFERENCE	OBJET ET MAÎTRE D'OUVRAGE	FINANCEMENT	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC	DELAIS
N° 04 (bis) /AONO/C-MOG/CIPM /2023 du 02/05/2023	Construction d'un logement d'astreinte pour enseignant à l'EP DJIPA	BIP	Ets MOUDJOUR Sarl BP 627 MAROUA	19 999 999	3 MOIS
N° 12/AONO/C-MOG/CIPM /2023 du 02/05/2023	Construction d'une fourrière municipale à la commune	Fonds propres de la Commune de Mogodé	Ets NDEDREU SALAM BP 130 MOKOLO	9 495 000	3 MOIS

Article 2: les Directeurs des entreprises concernées sont invités à passer à la Commune de Mogodé pour l'établissement du projet de la lettre commande.

Article 3 : les entreprises non retenues sont priées de passer sous quinzaine retirer leurs Offres auprès de la cellule placée auprès du Maître d'Ouvrage ; passé ce délai, leurs Offres seront purement et simplement détruites.

Article 4 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

02 AOUT 2023

Mogodé le .....  
Le Maire, Maître d'Ouvrage



Amplications :

-MINMAP  
-ARMP/YDE  
-PREFET.MT  
-RECEVEUR MUNICIPAL  
-INTERESSE

Jama Gilbert